

Section 26

Fonctions du Vivant et Régulation

Compte-Rendu de la session d'Automne 2002

26-29 novembre 2001

Comité de Liaison du SNCS

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques-FSU

1, place Aristide Briand 92195 MEUDON Cedex

Tel : 01 45 07 58 70

Fax : 01 45 07 58 51

sncs@cncs-bellevue.fr

Comité de liaison du SNCS

Gérard Arnold : Gerard.Arnold@pge.cnrs-gif.fr

Martine-Pinçon-Raymond: pincon@ccr.jussieu.fr

La section 26 : “ Fonctions du Vivant et Régulation ” du Comité National de la Recherche Scientifique a tenu sa session statutaire d’automne 2002 au siège du CNRS, rue Michel Ange à Paris, du mardi 26 au vendredi 29 novembre 2002. Les membres de la commission étaient tous présents à l’exception de madame B. Demeneix. La Direction du CNRS était représentée par Monsieur Jean Mariani chargé de mission et par Monsieur Frédéric François Endelmont, Secrétaire de la section 26. Madame Annie Busson a relevé les conclusions de la session pour le Comité National.

EVALUATION DES LABORATOIRES DE LA SECTION 26

La commission a évalué 14 laboratoires, dont 11 dépendent en priorité de la section 26. Parmi ces derniers, deux ont été examinés à mi-parcours (2 ans), sept suite à leurs demandes de création ou de renouvellement et deux suite au phasage.

Les laboratoires (UMR 7518, Strasbourg; UMR/N issue de la FRE 2468) examinés à 2 ans ont été reconnus de qualité par les votes de la commission.

Les demandes de création ou de renouvellement ont fait l’objet d’un classement:

- N°1 UMR 5543 Bioulac
- N° 2 UMR 5101 Moos
- N° 3 UMR 5018 Penicaud
- N° 4 UMR 5816 Meyrand Luppi
- N° 5 UMR 5017 Mme Mironneau
- N° 6 UMR 5123 Pequignot (ex Barre)
- N° 7 UMR 5102 Recassens

La ré-évaluation de demande de création de l’UMR/N ex UMR 8572 Demeneix et celle UMR/N ex FRE 2468 Luppi et celle de Doucet FRE2468 pour une question de phasage a fait l’objet d’un classement à part, la commission considérant que ces laboratoires avaient été déjà classés l’an dernier.

EVALUATION DES PROJETS D’ECOLES THEMATIQUES POUR 2003

La commission 26 devait évaluer 3 projets parmi les 13 proposés. Les 3 projets en question ont été bien considérés et ont fait l’objet d’un classement

1. “ Sciences des surfaces : à l’interface entre l’inerte et le vivant ”
commissions impliquées :21/22/23/24/26
2. “ Les biotechnologies en Europe ”
commissions impliquées :21à 30
3. “ Ecole interdisciplinaire d’échanges et de formation en biologie ”
commissions impliquées :26/27/28/29/30

Il a été demandé par la commission qu’il soit fourni pour les prochaines évaluations, un programme plus détaillé de ces formations en ce qui concerne le contenu et les intervenants.

EVALUATION DES CHERCHEURS DE LA SECTION 26

La commission a évalué au cours de cette session (automne 2002) environ 163 dossiers de chercheurs de la section. L’appréciation émise par la commission sur l’activité scientifique de chacun des chercheurs examinés et qui leur sera communiquée se traduira par l’un des avis suivants :

- avis satisfaisant souvent accompagné d'un commentaire (8,5%)
- avis favorable (55,5%)
- avis très favorable (44%)

% = nombre de chercheurs ayant reçu cet avis / nombre de chercheurs de la section examinés à cette session.

D'autre part, la commission a émis des avis favorables sur la plupart des changements d'affectation ou de section demandés (sauf cas particulier où la commission s'est donnée une année supplémentaire avant d'émettre un avis). Elle a émis un avis défavorable pour les deux demandes d'accueil en détachement au CNRS. Enfin elle a confirmé les affectations (titularisation) des chercheurs recrutés en 2001 et désigné les directeurs de recherche responsables du suivi scientifique.

Concernant les reconstitutions de carrières, la commission a émis un avis favorable, sur l'ensemble des dossiers qui lui ont été présentés, pour la prise en compte de l'intégralité des services antérieurs effectués, après avoir fait rectifier un bon nombre d'erreurs (en défaveur des chercheurs) dans la préparation des dossiers par les A.D –voir la motion votée précédemment en section).

Les élus B ont fait remarquer que lors des visites de laboratoires organisées par la direction, les élus de rang B étaient quasi systématiquement écartés des comités d'audit. On rappelle que la commission est composée de 21 membres (5A, 5B, 3 C élus et **8 nommés tous de rang A**). Les élus B ont souligné que certains problèmes des chargés de recherche et à fortiori des maîtres de conférences étaient spécifiques de leurs statuts et qu'ils étaient parfois difficilement audibles pour les rangs A et/ou que les CRs et les MCs pouvaient avoir du mal à les extérioriser devant des rangs A. D'une manière générale les rangs B de la commission tirent leur légitimité de leur élection et il paraît anormal, voire archaïque, de les écarter (même de manière inconsciente ce qui en dit long sur l'intériorisation du rôle présumé des collègues) de toutes activités d'évaluation des laboratoires.

FUTURES REUNIONS DE LA COMMISSION

Printemps: 24-27 Mars

Auditions: 19-21 Mai

Admissibilité: 26-28 Mai

POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU CNRS PAR Mr B. PAU

Après s'être présenté devant la section M. Pau nous a exposé les grandes lignes de la politique générale du département SDV pour les années à venir. Le CNRS en général et notre département en particulier doivent se fixer plusieurs priorités toutes liées à l'ouverture sur le monde économique.

La stratégie est de développer une philosophie de l'action basée sur le triptyque suivant : prise de risque, formation et valorisation. Il plaide ainsi pour une coalescence entre la connaissance et l'innovation. Ainsi, le rapprochement CNRS, université et industrie est fortement encouragé avec comme exemple probant de "réussite" la création d'unité mixte public-privé comme celle qu'il a développée (Bernard Pau) à Montpellier (Université-CNRS-Sanofi). Après avoir félicité la section pour son colloque sur la physiologie, B. Pau a réaffirmé son attachement à cette discipline qui était le mot-clef du département (sic). Il a suggéré de créer une communauté de moyens humains et matériels en physiologie afin de pouvoir donner enfin du sens aux données issues des approches génomiques. Dans le cadre de la compétition internationale pour les connaissances, il nous encourage à extraire de l'information des résultats expérimentaux afin de permettre rapidement leur valorisation sur le plan économique au travers soit de prises de brevets soit de partenariats avec la sphère économique privée. Reprenant l'injonction de Claude Allègre, il réaffirme que les chercheurs qui font du business avec la science ne doivent plus se cacher. Enfin, il désire que le CNRS se forge une nouvelle image en développant l'esprit maison et sa visibilité.

Commentaires du comité de liaison:

Le positionnement de B.Pau n'a rien de surprenant. Il est le prolongement des politiques impulsées précédemment. Toutefois, on doit reconnaître que le discours est beaucoup plus direct et sans ambiguïté. On pourra peut-être y voir la disparition des contradictions (de la timide contestation?) sur le rôle de la science et l'avenir du CNRS à l'intérieur des directions et ministères précédents. Précisons que le terme de coalescence entre la connaissance et l'innovation employé par M. Pau signifie, au moins au sens médical, la réunion anormale de deux tissus ou organes avec fusion intime des deux structures. D'un point de vue métaphorique, on

trouve: les segments sociaux perdent de leur individualité, les cloisons qui les séparent deviennent plus perméables, en un mot (...) il s'effectue entre eux une **coalescence**...Durkheim, *De la Division du travail soc.*, 1893, p. 237. On s'achemine de fait sur **une privatisation de la connaissance au service de la demande économique** trop souvent euphémisée en demande sociale. Dans ce cadre là, B.Pau remplit sa tâche de manière efficace. Après avoir été ingénieur technico-commercial à l'exportation (Coulter, France), il a travaillé auprès de Bio-rad et est Conseiller de la Direction Générale, groupe SANOFI Pasteur, groupe Bio-Rad. Il est par ailleurs professeur d'Immunologie et Biotechnologie et dirigeait une UMR mixte (privé-public) à Montpellier. On doit d'ailleurs s'interroger si sa vision de la recherche reflète des opinions personnelles dues à sa trajectoire personnelle ou la mission du CNRS telle qu'elle est codifiée dans ses statuts:

Article 1: le centre national de la recherche scientifique est un établissement public national à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche.

Article 2. Le CNRS a pour missions: d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer **toutes les recherches** présentant un intérêt pour l'avancement de la science **ainsi que pour le progrès économique, social et culturel** du pays.

Il semble donc que le décret qui régit le fonctionnement du CNRS soit en contradiction avec les volontés affichées par B.Pau. En effet, même si le progrès économique est mentionné comme l'une des missions, il n'est pas la seule à moins de réduire le progrès social, culturel ainsi que l'avancement de la science à la seule dimension économiste. Dans ce cas, il s'agit à l'évidence d'une prise de position idéologique libérale. Rappelons aussi que si ce décret peut être changé pour correspondre au positionnement actuel du CNRS, il ne peut l'être que par la représentation nationale et certainement pas par un des agents du CNRS. On peut toutefois craindre que nos instances dirigeantes nous préparent psychologiquement à un tel changement qui est toujours possible au travers de l'Europe de la recherche ou de la régionalisation du CNRS (voir plus loin).

Sa deuxième priorité est de participer à la création de l'Europe de la Science. Pour cela, il plaide pour une Europe des laboratoires plutôt que pour une Europe des organisations scientifiques nationales. En fait, les laboratoires doivent émerger du PCRD. La création d'UMRs européennes co-évaluées par différents pays est une idée à expérimenter, deux existent d'ailleurs déjà en France. Ainsi, la création d'ATIPE européennes est prévue en 2003 (30, 300 kF/an sur 5 ans). Par ailleurs, il plaide pour une stratégie de développement régional du CNRS. Il s'agit en fait de repérer aux niveaux des régions les potentialités scientifiques fortes s'intégrant dans le paysage économique de la région pour regrouper les compétences et réaliser des économies d'échelles. L'idée est que les laboratoires pourraient être recomposés pour regrouper les compétences sous l'égide des IFRs. Dans ce cadre là, la création de plateaux technologiques sera renforcée en privilégiant l'embauche de techniciens au niveau IE et IR dans des unités de services par rapport à l'embauche de chercheurs. Ces plateaux techniques seront évalués et labellisés par la direction.

Commentaires du comité de liaison:

Là encore on retrouve la même vision libérale des choses. Les laboratoires doivent être soumis aux orientations scientifiques du 6eme PCRD définies au niveau européen par la commission européenne soumise aux pressions de nombreux lobbies financiers. De fait les laboratoires doivent de regrouper en réseaux nationaux ou internationaux autour de plateaux technologiques. La création d'UMRs européennes peut sembler contradictoire avec le discours sur la vocation régionale du CNRS. En fait le morcellement possible du CNRS en entités régionales (au sens de la nation ou de l'espace européen) ne pourra qu'exercer une pression forte sur les statuts actuels du CNRS et de son personnel. On retrouve là la volonté de transformer le CNRS en agence de moyens (Europe des laboratoires) chère à notre précédent ministre (voir l'article député de Postel-Vinay (ancien journaliste au très libéral journal Enjeux les Echos) dans la Recherche de décembre 2002, p 113 sur le rapport maudit commandité par Allègre à entre autres Pierre Chambon et ...Francis MER notre charmant ministre de l'économie membre éminent du MEDEF) et la suppression progressive du statut de permanent (voir plus loin). Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans le cadre international de l'AGCS (accord général sur le commerce et les services) qui stipule que tout secteur relevant du secteur concurrentiel (dont la recherche et l'éducation dans la mesure où des entreprises privées en font) doit être libéralisé (privatisé) ou, du moins s'il relève du secteur public, ne doit pas être plus subventionné que ceux relevant du secteur privé. Une agence de moyen finançant sur projet des structures indépendantes privées ou publiques s'inscrirait parfaitement dans cette nouvelle réglementation mondiale si elle était mise en place.

Dans un deuxième temps Mr PAU nous a présenté les perspectives d'embauches pour la campagne 2003. Tout d'abord, il nous a rappelé que les crédits de paiements étaient en baisse de 17 % pour cette année mais que grâce aux fonds de réserves du CNRS, il n'y aurait pas ou peu de baisses des dotations pour les laboratoires. Toutefois, si la baisse devait continuer en 2004, le CNRS aurait les plus grosses difficultés à maintenir le même niveau de financement récurrent. Concernant le nombre de postes chercheurs, il sera en baisse

de 137 postes pour l'année 2003 (350 créations en tout dont 100 pour SDV plus 34 postes pour les commissions interdisciplinaires (23 CR et 9 DR soit 8% du total)). Pour la section 26 il y aura 6 postes de DR2 (7 en 2002), 5 postes de CR1 (5 en 2002) et 6 postes CR2 (8 en 2002). Par contre, 210 postes de chercheurs sur **contrat à durée déterminée** sont créés cette année pour le CNRS. La répartition entre les différents départements n'est pas encore finalisée. Ces postes seront attribués en juin 2003 pour une durée de 12 mois prorogeable à 18 mois. Le ministère n'a pas encore défini ses priorités. Un des critères de recrutement serait d'avoir effectué au moins 1 stage post-doctoral après la thèse. L'attribution de ces postes se fera à **la discrétion** de la direction des sciences de la vie qui établira une liste de laboratoires susceptibles d'être éligibles. Il ne s'agit pas de pré-embauches et le CNRS ne doit pas être lié par ces CDDs.

Pour finir son intervention, il a réaffirmé que la direction prendra ses décisions et qu'elle les assumera tout en demandant à la section sa plus grande collaboration pour les décisions difficiles qui concernent la création ou la fermeture des laboratoires.

Concernant les CID, l'arrêté de création a paru. Il y aura 5 CID. La section 26 n'est pas concernée. Elles ne fonctionneront que comme jury d'admissibilité. Le jury d'admission sera composé des départements et de la direction générale.

Commentaires du comité de liaison:

Suite et fin... La précarisation des jeunes chercheurs est maintenant en place et pleinement revendiquée comme nous l'avions souligné dans nos précédents compte-rendu. Les contrats CDD créent donc un statut de contractuels dont pourront bénéficier les laboratoires qui suivent pleinement les orientations de la direction scientifique. C'est la reconnaissance explicite que nos jeunes chercheurs sont de la main d'œuvre dont il faut user et abuser avant de les autoriser à (consécration suprême) devenir un jour fonctionnaires pour qu'ils puissent reproduire à leur tour ce qu'ils auront subit.. Les CDDs seront rapidement rebaptisés stages post-doctoraux dont les étudiants seront demandeurs (faute de mieux) permettant ainsi plus facilement l'intériorisation et la soumission. Autant un stage post-doctoral à l'étranger avait une valeur de voyage initiatique pour les thésards et représentait une coupure nécessaire avec l'establishment français, autant les CDDs à la française sont un moyen (illusoire) d'augmenter le potentiel de recherche à moindre coût. Il est par ailleurs paradoxal de justifier la baisse des recrutements de statutaires par des raisons budgétaires alors que l'on trouve les moyens financiers de créer l'équivalent de 210 postes de CR sous forme de CDDs.

*La disparition programmée des postes de CR (ou leur réduction à une portion symbolique) s'inscrit tout à fait dans la volonté de privatiser le recherche en France et de démanteler à terme le CNRS (comme le préconisait Allègre en sons temps). D'un point de vue libéral, la fonctionnarisation de la recherche (comme de l'enseignement) est un frein à la réorientation de la recherche au profit uniquement du monde économique. Du fait de leur statut, les chercheurs fonctionnaires ont toujours la possibilité de s'interroger sur le sens de leurs travaux et les dangers potentiels d'une soi-disant innovation technologique. La précarisation du statut de jeunes chercheurs rejoint d'ailleurs la précarisation des jeunes en général que l'on observe aussi bien à l'université (ATER, vacataires) que hors du champ académique (CEC, CES etc..). Il convient de rappeler que ce que l'on nous présente comme un progrès nécessaire au développement de la science n'est que **la restauration** du statut de contractuels il y a 30-40 ans. La grande différence est qu'à l'époque, la période de précarité (bien souvent un poste de vacataire était obtenu avec une DEA ou moins c-a-d à 20-25 ans) correspondait à la période pendant laquelle les chercheurs passaient leur doctorat alors qu'aujourd'hui on nous propose de la prolonger jusqu'à l'âge de 35- 40 ans. D'un point de vue sociologique, la précarisation est également un vieux moyen de renforcer la domination du pouvoir politique (économique) sur les chercheurs en créant une armée de réserve rebaptisée de nos jours par le terme de **vivier**.*

*Sur un plan plus scientifique, on doit s'interroger sur la pertinence des réformes mises en place. L'assujettissement de la science à l'innovation et la valorisation est un non sens du point de vue épistémologique. Ce n'est pas parce que l'on dit que la frontière entre la quête de connaissances (recherche fondamentale) et la technologie a disparu que cela est vrai. Cette vision techno-scientiste est d'ailleurs surprenante de la part de notre directeur qui par ailleurs se prévaut de participer aux réflexions sur l'éthique. D'un point de vue économique, si l'on se place dans l'optique libérale, on a du mal à comprendre comment cette stratégie pourrait contribuer à l'essor économique du pays. On peut certes croire que la révolution post-génomique ou la thérapie génique vont permettre de développer rapidement des nouveaux médicaments et ainsi générer de nouveaux profits. Cependant rien n'est moins sûr, les déconvenues de la net-économie nous rappellent que l'illusion de la technologie toute-puissante (le mythe du progrès) entretenue par les technocrates ne persiste pas longtemps devant les investisseurs, certes libéraux, mais raisonnés. L'exemple de l'institut des sciences du Goût de Dijon (que la direction persiste à soutenir malgré le vote de nouveau négatif de la section) montre bien que les constructions purement politiques, idéologiques et commerciales dans laquelle la science n'est qu'un prétexte, conduisent à l'impasse. Les laboratoires seront certainement contents d'apprendre que, cerise sur le gâteau cet Institut a obtenu cette année **3 postes d'ITA**. Entre temps, le gaspillage de l'argent public (certes pas pour tout*

le monde il faut bien acheter les appareils, ce n'est qu'un transfert..), la perte des savoir-faire, le recul de la science et la souffrance des personnels de la recherche (en particulier les plus précarisés) auront eu lieu...

On peut s'étonner aussi du peu de réactions de la direction concernant le budget du CNRS et donc des unités qui vivent pour la plupart dans l'indigence. Cet état de fait est incompatible avec les besoins des laboratoires pour satisfaire aux critères d'excellence et pour inscrire la recherche publique française dans la compétition internationale. Une vraie désespérance et un fort découragement se font de plus en plus sentir au travers des relations entre la commission et les chercheurs, et crée un énorme fossé entre la direction et la technocratie de CNRS et ceux qui font la recherche. La direction devrait s'en préoccuper rapidement.

Réponses aux questions de la section :

Une des premières questions soulevées a été les relations entre l'INSERM et le CNRS.

Réponse de B. Pau:

Des négociations sont en cours sur le partenariat autour des IFR/FR et les plates-formes techniques. Il n'est pas favorable au rétablissement d'unités mixtes INSERM/CNRS, ni à la fusion des organismes. Il pense que dans ce domaine il est dangereux d'avancer trop vite sans visibilité à long terme.

Un des membres de la section a demandé des précisions sur la campagne ITA 2003. Il s'est également inquiété du fait que le recrutement majoritaire d'ITA devrait se faire sur des plates-formes techniques dans des unités de service. Cela risquait de déqualifier cette profession en transformant les ingénieurs en simple "presse-bouton" et en les coupant totalement de la réflexion scientifique qui précède l'expérimentation.

Réponse de B. Pau :

Pour 740 départs à la retraite, il y aura 785 recrutements. D'une manière générale, le CNRS prévoit pour les années à venir d'embaucher plus d'ITA (IE et IR) que de chercheurs statutaires. Concernant la dévalorisation des professions, B. Pau pense que les méthodologies utilisées sur les plateaux techniques sont des méthodologies en développement ce qui laisse le champ à la créativité et l'imagination. La gestion des ressources humaines fera partie des contrats entre les laboratoires et la direction, avec des engagements sur quatre ans. Il veut mettre en place une démarche qualité dans les plates-formes avec des personnels spécialement affectés à cet aspect.

Un autre membre demande à M. Pau de préciser la notion de contrat d'objectif que devront signer les directeurs de laboratoire avec le CNRS.

Réponse de B. Pau :

Pour le directeur de Sciences de la Vie, il ne s'agit pas à l'évidence de s'engager sur des résultats ce qui est impossible mais plutôt sur la stratégie scientifique mise en œuvre. Par ailleurs, il souhaite que les directeurs d'unités soient plus des managers que des chercheurs.

Le cœur de la stratégie du département c'est l'unité de recherche. Les contours des unités sont entre 2 à 10 équipes comprenant chacune de 6 à 12 personnes (DEA+thésards+personnels permanents).

Enfin, un membre s'interroge sur les risques de marginalisation des thématiques pour lesquelles l'offre technologique au sein des plateaux techniques ne correspondront pas à leurs besoins parfois plus modestes.

Réponse de B. Pau :

Il a mis en garde la commission par rapport aux effets de mode (génomique/protéomique) que pouvaient induire les mots clés édictés par le CNRS ou autres. Il souligne que la mode ne prend que sur celui qui la porte (sic). Il a par ailleurs indiqué que si des petits projets scientifiques apparaissaient intéressants à la direction **dans le cadre de sa politique générale**, il encourageait les chercheurs à demander des financements au CNRS.

Concernant la restructuration des Neurosciences marseillaise, une visite de la direction du département est prévue pour le mois de janvier 2003.

Commentaires du comité de liaison:

La mise en place de plates-formes technologiques avec beaucoup de techniciens et peu de chercheurs pourraient faciliter la privatisation de ces services. En effet, de part leur statut le corps de ITA n'a pas la légitimité pour s'interroger sur les questions scientifiques ou l'orientation d'une recherche. Les CDDs non plus d'ailleurs...

Il est par ailleurs surprenant que B.Pau nous mette en garde contre les mots-clés et les effets de mode à croire qu'il n'a pas participé à l'élaboration du 6eme PCRDT.

Quelques informations

Les élus sont à la disposition des chercheurs qui le souhaitent:

ÉLUS SNCS-FSU À LA SECTION 26:

VENTURA-CLAPIER Renée. INSERM U-446, Cardiologie Cellulaire et Moléculaire. Université Paris-Sud, Faculté de Pharmacie. 5 rue Jean-Baptiste Clément, 92296 Châtenay-Malabry. Tel : 01 46 83 57 62. Fax : 01 46 83 54 75. E-mail : Renee.Ventura@cep.u-psud.fr.

SALIN Pascal CNRS UPR 9013 Neurologie Cellulaire et Fonctionnelles. 31 rue Joseph Aiguier, 13402 Marseille. Tel : 04 91 16 43 97. Fax : E-mail : salin@lncf.cnrs-mrs.fr

SIAUD Philippe. EPI 9902 Otologie Neuro-otologie. Faculté de Médecine Nord, Boulevard Pierre Dramard. 13916 Marseille Cedex 20. Tel : 04 91 69 89 45. Fax : 04 91 69 87 31. E-mail : siaud.p@jean-roche.univ-mrs.fr

ELU SNES-up –FSU:

TELL Fabien. ITIS CNRS UMR UMR 2362 31 chemin Joseph Aiguier 13402 Marseille cedex Tel : 04 91 16 41 78 E-mail : tell@lnb.cnrs-mrs.fr

Bulletin d'adhésion au SNCS-FSU

Nom: Mr, Mme, Melle.....Prénoms:.....

Adresse professionnelle.....

Tél:.....Fax:.....Courriel:.....

Adresse personnelle.....

Section CNRS.....CSS INSERM.....

Grade:.....Echelon.....Indice.....
